

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

4^{ème} RÉUNION DE 2012

Séance du 21 juin 2012

CG12/4^{ème}/I-03

L'an deux mil douze, le 21 juin, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général, désigné à cet effet. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésièrs, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

M. Jean-Michel Baylet, Président du Conseil Général, a quitté la salle des délibérations au moment du vote.

INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ET PROFESSIONNEL DE TARN-ET-GARONNE

COMPTE ADMINISTRATIF DE 2011

Le compte administratif de l'Institut Médico-Educatif et Professionnel de Tarn-et-Garonne pour 2011, tel qu'il a été approuvé par la commission de surveillance, fait apparaître un excédent de **531 112,26 €**.

Cet excédent global de clôture se décompose ainsi qu'il suit :

- SECTION D'EXPLOITATION

Recettes.....	2 275 380,01 €
Reprise d'excédent antérieur	67 072,80 €
Dépenses.....	<u>2 259 902,99 €</u>
Résultat.....	82 549,82 €

L'excédent de fonctionnement de 82 549,82 € sera affecté en 2013 au financement de mesures d'exploitation non reconductibles pour 20 600,00 € et aux mesures affectées à l'investissement pour 61 949,82 €.

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	209 677,54 €
Excédent de l'exercice 2010	273 190,88 €
Dépenses	<u>34 305,98 €</u>
Résultat.....	448 562,44 €
Reste à réaliser dépenses	74 200,00€

Cet excédent 2011 sera repris dans le projet de Décision Modificative n° 1 de 2012 ainsi que les restes à réaliser.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le compte administratif 2011 de l'Institut Médico-Educatif et Professionnel de Tarn-et-Garonne dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission de surveillance,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le Compte administratif 2011 de l'Institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne, lequel fait apparaître un excédent de 531 112,26 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,